

Assemblée Générale de la CIOPF

Paris : 22/11/2022

Rapport d'activité CNOPT 2022 - 2023

Activité du CNOPT

- Le CNOPT a tenu 23 réunions officielles lors desquelles il a statué sur :

Demandes	Nombre		
	Total	Favorables	Défavorables
Création d'officine de Catégorie « A »	38		
Création d'officine de Catégorie « B »	08		
Transfert d'officine	16		
Acquisition d'officine	58		
Réaménagement d'officine	32	31	1
Assistanat en officine	39	38	1
Gérance d'officine	21		
Inscriptions	290		

- Le CNOPT a siégé en Conseil de discipline 7 fois, il a traité 38 dossiers

Activités des commissions de l'Ordre

Commission de l'industrie pharmaceutique et de la promotion médicale

Projet de formation « **Pharmacademy** » : un programme de formation sur les différents métiers de l'industrie pharmaceutique permettant de favoriser la mobilité et la reconversion professionnelle.

Il comporte deux volets : « Meet the pharm'expert » et « Toastmasters ».

Ce projet de « **Pharmacademy** » va être généraliser à toutes les corporations professionnelles.

Haut Comité de Formation Pharmaceutique Continue

les thèmes retenus pour 2024 sont:

« **La santé mentale** »,

« **Le Bon Usage des Antibiotiques** »

« **La Pharmacovigilance** »

Le HCFPC → création d'un comité d'accréditation de la formation

Commission de la biologie de la reproduction :

Création d'une commission « Procréation Médicalement Assistée » afin de préparer un projet de révision de la loi et un guide de bonnes pratiques et pour donner un avis sur la grille d'évaluation des centres de PMA

❑ Commission d'établissement de la nomenclature des actes pharmaceutiques hospitaliers :

Cette nomenclature va valoriser l'acte pharmaceutique en général

► Une circulaire est en cours d'élaboration pour l'utilisation des concentrateurs d'oxygène ainsi qu'un décret régissant la pharmacie hospitalière et un cahier de charge fixant les responsabilités du pharmacien à chaque poste.

➤ Projet pilote de la plateforme de gestion des stupéfiants et des psychotropes

La plateforme de gestion des stupéfiants et des psychotropes initiée et financée par le CNOPT a été achevée.

Elle a été testée et validée par le ministère de la santé.

Cette plateforme va permettre au pharmacien d'enregistrer en ligne ses ventes de psychotropes et de stupéfiants. Les relevés trimestriels et annuels seront directement envoyés aux différentes directions régionales.

L'outil permettra de sécuriser davantage la dispensation de ces produits.

Cette plateforme vient d'être étendue aux grossistes répartiteurs.

Coopération entre le CNOPT et la Faculté de pharmacie de Monastir

❑ Révision du cursus des études pharmaceutiques

un projet de révision du cursus.

❑ Certificat d'études complémentaire (CEC) de pharmacie vétérinaire

CEC de pharmacie vétérinaire a été instauré dans le but d'apporter un complément de formation aux pharmaciens pour valoriser le rôle et la place du pharmacien en tant que spécialiste du médicament humain et vétérinaire.

La première édition suivie par 92 pharmaciens qui a été un grand succès, la deuxième édition a enregistré plus de 200 inscriptions nationales et internationale.



❑ Formation des maitres de stage

Plusieurs cycles de formation pédagogiques ont eu lieu dans les différentes régions

le candidat au titre de maitre de stage doit répondre aux conditions suivantes :

- Une ancienneté dans l'exercice officinal de 05 ans minimum
- Un casier disciplinaire vierge
- Une attestation justifiant une formation pédagogique

❑ Révision de la loi 73-55 organisant les professions pharmaceutiques

Ce projet de modernisation apporte d'importantes modifications qui vont avoir un impact positif sur l'ensemble de la profession pharmaceutique.

Activités Internationales :

AG de la CIOPT 22-11-2022.

9ème Rencontre Internationales de Pharmacie d'Alger


Officine-Expo

Forum Pharmaceutique International (FIP) à Dakar

AG électorale du CNOPT :

L'AGE du CNOPT s'est tenue le 08/11/2023, une nouvelle équipe a été élue à sa tête.

Un plan d'action pour le mandat 2023/2026 a été élaboré et présenté à tous les conseils régionaux basé sur trois axes principaux :

- 
- Digitaliser et moderniser l'administration de l'ordre.
 - Création d'une direction technique et juridique au sein de l'ordre.
 - Unir toutes les corporations pharmaceutiques et redorer l'image du pharmacien.
 - Et le dernier né de l'ordre, un « COWORKING SPACE » qui sera un lieu dynamique où l'innovation et la collaboration se rencontrent pour façonner l'avenir de la pharmacie.

